SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes



TOUTES LES INFOS
PRATIQUES SUR
WWW.sitcom40 fr

CONSTRUCTION DE L'UVE : www.sitcom40.fr POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET...



La construction indispensable de la nouvelle UVE, Unité de Valorisation Energétique, qui remplacera les usines d'incinération de Bénesse Maremne et Messanges, a nécessité de demander une nouvelle autorisation d'exploiter et de suivre une démarche administrative qui est passée par une enquête publique. Le préfet devrait donner l'arrêté d'autorisation au printemps. La construction doit durer deux ans. Voici quelques éléments pour mieux comprendre les enjeux et les raisons d'un tel investissement.

L'enquête publique a eu lieu fin 2013 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur sans remarque particulière de la population. La mise en place du financement est en cours de négociation avec les organismes bancaires et les ordres de service devraient être donnés au printemps.

Pourquoi construire une UVE ?

Plusieurs raisons interviennent dans le choix qui a été fait. D'abord, les usines actuelles de Bénesse Maremne et Messanges sont en sous-capacité par rapport aux besoins du territoire. Elles sont aussi très anciennes puisque la première date de 1972 et la deuxième de 1976. Malgré les mises aux normes, elles nécessitent aujourd'hui de nombreux entretiens et arrêts des fours dont le coût ne fait qu'augmenter pour la collectivité.

De plus, le choix des élus s'est porté vers l'incinération car tout autre procédé nécessite un exutoire, tel qu'un centre d'enfouissement pour les refus de tri ou de méthanisation, dont le SITCOM ne dispose pas. Il est donc apparu préférable de valoriser les déchets en énergie, en faisant de l'incinération, sachant que les résidus de celle-ci, les mâchefers, sont aussi valorisés.

Enfin, l'énergie sera transformée en électricité et revendue sur le réseau EDF. Cela constituera des ressources financières non négligeables.

Quelles sont les conséquences économiques et financières d'un tel projet ?

Actuellement, le SITCOM exploite deux unités d'incinération : celle de Bénesse-Maremne incinère 40 000 tonnes de déchets et celle de Messanges 15 000 tonnes. Ces capacités étant insuffisantes, le SITCOM doit faire traiter par des prestataires extérieurs entre 20 000 et 25 000 tonnes par an de déchets à des coûts importants. Avec la nouvelle unité, ces frais n'existeront plus. Ajoutées à cela les recettes liées à la revente d'énergie, la charge de dette que le SITCOM va contracter sera atténuée. Les études financières ont également permis de constater que le dynamisme des

bases fiscales des intercommunalités du périmètre de compétence du SITCOM suffira à absorber l'augmentation des contributions liées au projet.

Quelle sera la capacité de l'UVE ?

La capacité de l'UVE est fixée à 83 000 tonnes. Cela permettra de palier les besoins à moyen terme. Compte tenu de l'évolution du nombre d'habitants sur notre zone, il est indispensable de continuer à trier et à réduire la quantité de nos déchets! C'est la raison pour laquelle le SITCOM a un programme de réduction des déchets dont les actions mises ou à mettre en œuvre permettront de diminuer la quantité de déchets (Plus d'infos sur www.sitcom40.fr).

L'ESSENTIEL SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

Mai 2013 : Le permis de construire est délivré.

Juin 2013 : L'autorisation de défricher est accordée.

En cours : Le Dossier d'Autorisation d'Exploiter, jugé recevable par la DREAL, a d'abord été transmis pour avis aux services compétents. Le préfet a ensuite lancé par arrêté une enquête publique, qui s'est déroulée du 12 novembre au 13 décembre dernier. Elle a permis de recueillir les avis et remarques de la population. Le commissaire enquêteur a remis son rapport d'enquête à la DREAL mi-janvier.

Février 2014 : Les prescriptions techniques réglementaires sont soumises pour avis au CODERST (Comité départemental de l'environnement et des Risques Sanitaires et technologiques).

Mars 2014 : L'arrêté d'autorisation d'exploiter devrait être délivré par le Préfet.

L'UVE, un compromis écologique et économique

Les nouvelles unités d'incinération doivent répondre aux MTD, ou Meilleures Techniques Disponibles, et faire de la valorisation énergétique. Notamment, elles doivent atteindre un coefficient de performance énergétique important. Voici quelques précisions bien utiles pour tous ceux qui veulent en savoir plus.

Les Meilleures Techniques Disponibles sont celles présentant le meilleur compromis écologique et économique pour l'environnement considéré globalement.

A l'issue de cinq ans de travail avec les parties prenantes, la Commission Européenne a validé et publié, en août 2006, le BREF (Best Available Techniques REFerence document) sur l'incinération et le BREF général sur le Traitement des déchets. Ce sont tous les deux les documents de référence sur les MTD, les Meilleures Techniques Disponibles, dans le domaine particulier de l'incinération des déchets et plus généralement du traitement des déchets. Les MTD doivent bien sûr permettre de garantir des émissions minimes de substances nocives, mais aussi d'éviter les nuisances (bruit, odeurs,...), économiser les ressources (énergie, eau, réactifs,...), bien récupérer l'énergie et les matériaux encore contenus dans les déchets incinérés (rebuts de tri), ne pas induire de risque d'accident, être fiable et assurer de manière continue le service de valorisation des déchets. Tout ceci, bien entendu, ne devant pas engendrer de surcoût excessif.

La directive cadre « déchets » de 2008 prévoit qu'une installation d'élimination des déchets ménagers et assimilés par incinération présente un cœfficient de performance énergétique supérieur ou égal à 0,65 (pour les installations autorisées après le 31/12/2008). Ce coefficient est calculé selon une formule que l'on trouve en annexe II de la directive européenne. Cette formule a été reprise en droit français et simplifiée. Le SITCOM a demandé dans son cahier des charges un process pouvant permettre d'atteindre ce coefficient selon la formule européenne qui est plus stricte. Soulignons également l'importance financière de ce coefficient. Il est un des paramètres qui fixent le tarif de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : en l'atteignant, le tarif à la tonne de cette taxe est trois fois et demie moins cher que pour un incinérateur qui ne l'atteint pas. Sur 83 000 tonnes de déchets incinérés par an, cela représente une économie pour le Syndicat de plus de 800 000 € chaque année!

DÉCHETTERIES

LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS DE DÉCHETTERIES

Dans les années 90, les déchetteries firent une petite révolution dans la gestion des déchets, se substituant aux décharges communales. Elles sont devenues aujourd'hui des lieux incontournables fréquentés par le plus grand nombre. Elles sont aussi des ICPE, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et sont donc soumises à des règles drastiques en matière de sécurité. Les arrêtés du 26 et 27 mars 2012 définissent de nouvelles règles. Ces dernières mises aux normes se font petit à petit sur les déchetteries existantes compte tenu des nombreux aménagements et équipements à mettre en place et du coût engendré. La nouvelle déchetterie de Tarnos, opérationnelle en 2015, bénéficiera de toutes ces avancées.

Ouelques nouvelles règles de sécurité :



LE SENS DE CIRCULATION

- Aménagement des voiries d'accès pour ne pas perturber la circulation sur la voie publique,
- Mise en place d'un dispositif antichute de véhicules,
- Séparation des voies réservées pour les usagers et pour les engins. Etc.



LE DISPOSITIF ANTI-CHUTE SUR LES QUAIS

Ce dispositif permet d'éviter toute chute de personne dans les bennes.



LA SIGNALISATION DES RISQUES

Des panneaux supplémentaires doivent être installés.



LA FORMATION DES AGENTS D'ACCUEIL

Un plan de formation doit être mis en place pour chaque agent d'accueil en vue de la délivrance d'un certificat d'aptitude. Un des sujets abordés : les risques liés à la manipulation des déchets dangereux y compris les risques d'incompatibilité entre eux.



LE STOCKAGE DES PRODUITS DANGEREUX

Par exemple : le local doit être inaccessible aux usagers.

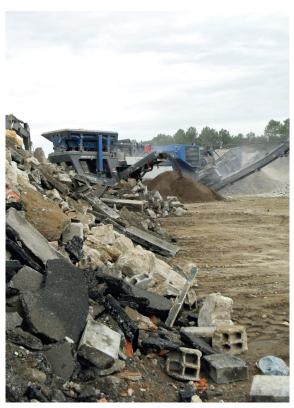


LE BRUIT

Le SITCOM a l'obligation de faire une étude de bruit tous les trois ans.

TRAITEMENT DES DÉCHETS

LA VALORISATION DES GRAVATS : UNE FILIÈRE EN BÉTON !



Concassage à l'ISDI de Capbreton

Le SITCOM reçoit, sur ses quatre installations de stockage de déchets inertes (ISDI), près de 80 000 tonnes de gravats qui sont enfouis. Une part de ces déchets inertes, ceux composés de béton, est en fait valorisable, soit près d'un quart du gisement. C'est pourquoi, le SITCOM a décidé de traiter par concassage cette fraction de déchets en béton, afin d'obtenir un produit utilisable en sous-couche routière par les entreprises de travaux publics. Ainsi, développer cette nouvelle filière permet au SITCOM de limiter l'enfouissement des déchets et de retarder la saturation des installations de stockage qu'il exploite, tout en augmentant la part des déchets valorisés.

La préparation du produit

Les déchets concernés proviennent des bennes « gravats » des déchetteries ou des apports directs des professionnels sur trois des quatre installations de stockage que gère le SITCOM. Le concassage confié à un prestataire deux fois par an pour une période de quinze jours, est réalisé directement sur site. Après un tri minutieux de ces bétons, le prestataire réalise un pré-broyage des « monstres » (fondations, murs préfabriqués, ...) à l'aide d'un brise-roche.

Du béton à la sous-couche routière

Les gravats sont chargés dans la trémie du concasseur. La partie fine est d'abord sortie grâce à l'utilisation d'un scalpeur, puis les bétons sont concassés. Le produit est ensuite déferraillé et criblé afin d'obtenir un concassé d'une granulométrie comprise entre





Les installations de stockage des déchets inertes « ISDI »

Ces installations, soumises à autorisation, sont conçues pour recevoir uniquement des déchets inertes c'est-à-dire des déchets qui proviennent essentiellement des travaux publics, du bâtiment et des activités domestiques : béton, briques, tuiles, céramique, mélange bitumeux sans goudron, terre et cailloux. Une fois stockés, ils ne représentent pas de risques d'impacts négatifs sur l'environnement ou la santé humaine. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent pas de réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact.

REDUCTION DES DÉCHETS

DON, RÉPARATION, RÉEMPLOI: UNE DEUXIÈME VIE POUR VOS OBJETS!

Il est dommage que beaucoup d'objets qu'on a chez soi finissent dans nos poubelles alors qu'ils pourraient être utiles à d'autres. Des solutions existent pour éviter de les jeter. En effet, certains d'entre eux peuvent souvent être réparés, réemployés ou donnés. Ces gestes permettent de prolonger leur durée de vie et de diminuer ainsi les quantités de déchets produites.

Faire réparer, réemployer ou donner plutôt que jeter

A l'ère de la réduction des déchets, il est bienvenu de reconsidérer la manière de se défaire de ses objets et d'envisager de leur redonner vie. En effet, un objet obsolète pour les uns peut s'avérer utile pour les autres, encore faut-il lui donner cette chance...

Nous possédons tous des objets que nous affectionnons particulièrement et qui nous font hésiter lorsque survient le moment de s'en débarrasser : jeter ou donner, nous avons le choix. Selon le type, l'âge ou le vécu de l'objet, plusieurs options sont possibles : le réemploi qui consiste à donner ou vendre un objet en bon état et dont on n'a plus l'utilité ou à acheter de l'occasion plutôt que du neuf, la réparation qui consiste à faire réparer ce qui peut l'être plutôt que s'en débarrasser et le don aux associations qui permet de bénéficier d'objets de consommation courante pas toujours accessibles dans le commerce. Ces actes permettent de prolonger la durée de vie des objets et de les conserver plus longtemps. Dans le cycle de vie d'un objet, le consommateur est un maillon essentiel qui agit et contribue à la réduction des déchets.

Redonner vie aux objets : des solutions nombreuses et accessibles à tous

La réduction des déchets a du bon, elle remet au goût du jour des pratiques anciennes qui finalement sont loin d'être démodées... Réemployer, faire réparer certains objets ou donner ceux dont on n'a plus besoin sont des actes modernes, bienveillants et utiles. Dans le premier cas, des dispositifs

se (re)mettent progressivement en place pour répondre aux besoins des consommateurs. Ainsi, en Aquitaine, un réseau d'artisans professionnels réparateurs a vu le jour. Promu par les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, il a pour vocation de mettre à disposition des usagers un annuaire regroupant l'ensemble des artisans réparateurs. En ce qui concerne le don, des filières rodées et pérennes sont disponibles. Les vide-greniers ou de nombreux sites Internet permettent de donner ou vendre des objets d'occasion. Enfin, de nombreuses associations récupèrent vos anciens objets pour les réparer, les donner ou les vendre. Sur la côte sud des Landes cohabitent Emmaüs France à Tarnos et Voisinage à Soustons ; mais vous avez le choix, la liste n'est pas exhaustive, un grand nombre d'associations existent et sont rompues à l'exercice (Secours populaire, Secours catholique...). Dans tous les cas, une seule consigne est exigée : que les objets soient en bon état. Sans cela, il est impossible de leur envisager un quelconque avenir.

Non seulement faire réparer, réemployer ou donner ses objets, fait du bien à l'environnement mais aussi au portefeuille, alors pas d'hésitation, ces gestes sont à pratiquer sans modération!



Tous les objets sont concernés...

Le réemploi ne concerne pas seulement les vêtements. Les associations récupèrent TOUS les objets à condition qu'ils soient en bon état : chaussures, sacs, jouets, livres, appareils électroménagers ou informatique, téléphone portables, meubles, etc.

Plus de renseignements sur : www.preventiondéchets40.net ou www.sitcom40.fr

SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais 40230 BÉNESSE MAREMNE Tél.: 05 58 72 03 94 **Directeur de la publication :** Jean-Luc DELPUECH **Rédaction :** SITCOM Côte sud des Landes Conception: Agence Parker+Parker, BORDEAUX

Mise en page et impression : Dax Barrouillet Imprimerie - Narrosse **Dépôt légal :** Février 2014 - **Tirage :** 56 050 exemplaires ISSN : 2108 - 3258

Crédits photos: SITCOM Côte sud des Landes, Fotolia, CG40, CMA Prochain numéro : juin 2014

Ce document a été imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

